

Courrier à adresser à ST Etienne pour ceux qui ont quitté le service avant 15ans de service

Jean- Claude DUSS
34, rue de la poupée qui tousse
150 530 XXXXXX
Tel et fax: 0x xx ss yy jj
Portable : 06 nm kk ll mm
e-mail :jc.d@france.fr

Abcd le xx yyyy 2009
Monsieur le Chef de l'Etablissement
de Diffusion, d'Impression et Archives
du commissariat de l'Armée de Terre
BP 508
42 007 ST ETIENNE CEDEX

Références :

- N° matricule au recrutement 67 HHH I OOO PpMn
- Numéro SS : 1.47.xx ddd bcv.
- Date et lieu de naissance : 1/12/47 à Fort de France
- Lettre n° 8326 – 04 du 01.02.2005
- Note n° 427/DEF/DCCAT/AG/DI/PM du 07.03.2006
- Note n° 200017/DEF/SGA/DFP/FM4 du 12.06.2006
- Circulaire 2006/47 du 8/08/2006
- Circulaire CNAV N°2008/33 du 08/07/2008
- **Note n° 230357/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM4 du 5 mai 2009**

Objet : Demande d'affiliation rétroactive (modification)

Madame, Monsieur

Dans le cadre des lettres et des notes citées en référence, les 2 années de scolarité, dans les écoles d'enseignement technique de l'Armée, sont validées par la Caisse Vieillesse de la Sécurité Sociale sous la réserve d'avoir été radié des cadres avant 1997. C'est mon cas car j'ai quitté le service actif le xx xx 19xx. J'étais entré à l'école d'enseignement technique de l'armée de terre le xx xx 19xx

Références: **Note n° 230357/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM4 du 5 mai**

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser un document attestant de mon affiliation rétroactive à la Caisse d'Assurance Vieillesse et la modification due à cette circulaire.

Vous réitérant mes remerciements, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma meilleure considération.

**ATTENTION DE NE PAS OUBLIER LE N° DE SS ET LE N° DE
MATRICULE AU RECRUTEMENT**